

Flash CPE N°32

28 février 2009

Personnels d'Éducation



Commissaires Paritaires:

Alain CASTERAN casteran_alain@yahoo.fr

Collège Françoise Giroud 34350 VENDRES 06 10 81 67 17 – 06 28 84 65 82

Christophe PORTAL ac-montpellier@se-unsa.org

Collège Sport et nature 48000 LA CANOURGUE 06 81 44 71 25

Fabienne PIRES fabienne.pires@ac-montpellier.fr

Lycée Léonard de Vinci 34080 MONTPELLIER 04 67 10 40 10

Nicole RAOUX nicole.raoux@ac-montpellier.fr

Lycée Geneviève de Gaulle 30540 MILHAUD 04 66 74 62 10

Sommaire : Mouvement 2009 : des mutations hors contrôle ?

Journée d'action du 19 mars

Billet d'humeur : CPE, une appellation d'origine sérieusement incontrôlée !

Formation des enseignants et des CPE : édifiant et lamentable !

Mouvement 2009 : des mutations hors contrôle ?

Nous sommes fortement attachés au fait que les mutations, comme les autres actes de gestion des personnels, soient organisés dans un **cadre paritaire**.

Cela signifie que les élus des personnels soient en capacité de faire valoir le point de vue des personnels et d'être porteurs d'un **fonctionnement démocratisé** de notre institution.

Cela suppose que les représentants que nous avons élus lors des élections professionnelles du mardi 2 décembre 2008, scrutins marqués par une forte participation, continuent à avoir accès aux informations et aux documents leur permettant de **contrôler**, de **corriger** et d'**améliorer** les projets de l'administration, et ce dans la phase de préparation de chaque étape (définition des postes, profilage de certains postes, élaboration du barème académique, calcul des barèmes, dossiers prioritaires, replis des mesures de carte scolaire, contrôle du projet informatique, élaboration des chaînages, phase d'ajustement, révisions d'affectations).

Nous refusons que l'administration, **sur injonction du ministre**, s'autorise à publier un projet de mouvement qui n'aurait été au préalable vu et validé par personne.

Une telle démarche reviendrait en effet à contourner nos élus et à mettre toute la profession **devant le fait accompli** de la publication d'un mouvement qui n'aurait été vérifié par personne.

La réunion d'une formation paritaire après publication du mouvement n'offrant pas les mêmes garanties de traitement impartial des situations, c'est en amont que ces vérifications dans le cadre paritaire doivent être faites.

Nous refusons également que, là encore sous injonction ministérielle et sans justification pédagogique, de nouveaux postes soient soustraits au régime commun pour être profilés et attribués hors barème et hors contrôle, sur simple avis des chefs d'établissements et des inspecteurs.

Nous n'admettons pas ces atteintes au paritarisme, au **droit des personnels** à des affectations justes, contrôlées, arrêtées suivant des règles connues de tous et appliquées à tous. Les élus sont porteurs de l'intérêt général et du point de vue des personnels sur l'organisation et le fonctionnement du service public. Aussi, nous vous demandons de renoncer aux projets en cours.

*Pétition proposée par l'intersyndicale Education : SNES FSU – SNEP FSU – SGEN CFDT – **SE UNSA** – UNSEN CGT – SN FO CL – SIAES CAT – SNALC – SNCL FAEN – SNETAA EIL – SUD Education*

NDLR : nous sommes informés d'ores et déjà qu'avant la tenue de la CAPN du mouvement inter-académique, des collègues ont été contactés par le Ministère qui leur a annoncé "à titre officieux" leur mutation. Comme dans les westerns, le Ministère dégaîne le premier !

Journée d'action du Jeudi 19 mars

Les fédérations de l'Éducation (FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Éducation, **UNSA Éducation**) considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009. Dans le domaine de l'éducation, malgré la puissance de la grève, aucune réponse nouvelle n'a été apportée aux revendications. **Le Président de la République a maintenu intégralement les suppressions de postes et les orientations contestées de sa politique** et a caricaturé à la fois les revendications et la réalité, qu'il s'agisse de l'Université et de la Recherche ou des moyens consacrés à l'éducation. Dans le même temps les pressions sur les personnels et les tentatives de remise en cause du droit syndical se poursuivent.

S'opposer et proposer

jeune(s) en tête !



C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations. Elles appellent également à poursuivre les actions engagées et à prendre toutes les initiatives unitaires dans les départements et régions, en particulier à l'occasion des réunions des CTP, CDEN et CAEN.

Elles s'adressent solennellement au gouvernement :

- pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions de postes dans les enseignements scolaires et supérieur ainsi qu'à Jeunesse et Sports ;
- pour qu'il réponde positivement et sans attendre à la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Billet d'humeur : CPE, une appellation d'origine incontrôlée !

Après la programmation des "5000 médiateurs de réussite scolaire", décision interministérielle prise avec le maximum de maladresse et particulièrement déconnectée de la réalité du terrain, voici une autre bévue qui accroît l'exaspération des CPE.

En effet le sujet de la dissertation du concours externe des CPE était intitulé : "CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS PRINCIPAUX **D'ORIENTATION**".

Voici une coquille bien malvenue qui aurait pu faire rire en d'autres temps mais qui décrédibilise encore un peu plus le regard sur nos hiérarchies et nos dirigeants.

Plus près de nous, dans l'académie de Montpellier, les documents préparatoires à la CAPA d'avancement d'échelon du 18 novembre 2008, étaient libellés "Conseillers **pédagogiques** d'éducation". Qui dit mieux ? Un minimum de respect serait pourtant le bienvenu. **L'administration est-elle consciente que sans Conseillers Principaux d'Education, beaucoup d'établissements auraient du mal à "tourner" ?** La modestie des CPE, filtres de tous les problèmes, les retient de revendiquer leur part dans les lauriers que d'autres reçoivent.

Formation des enseignants et des CPE : lamentable !

Nous commençons à comprendre pourquoi Mr Darcos n'a pas inscrit de stages de formation en responsabilité avec alternance dans la nouvelle architecture de la future formation des CPE et des profs. Il ne sait pas en fait ce que font ses stagiaires !

Le Ministre s'est dévoilé, dans son discours du 12 février dernier, sur Radio Monte Carlo en déclarant que " de temps à autre ils (les futurs professeurs) vont remplacer un professeur absent " durant cette année de formation et il conclue, en la comparant à un "simulateur de vol". Vous aurez saisi que pour les CPE, il n'a pas plus d'idées précises sur leur stage en responsabilité de 16 heures de présence en établissement.

Les services de l'administration de ce même ministère savent bien, eux, la valeur de ces moyens et savent les utiliser.

C'est, à ce stade, proprement scandaleux, de dévoiler ainsi son incompétence et d'insister auprès d'intervenants professionnels avertis eux (CPU, CDIUFM, universitaires divers et variés) pour affirmer que sa réforme est bonne et qu'elle passera quoi qu'il en soit.

A partir de cette facétie, vous aurez compris que la formation des enseignants et des CPE avec cette réforme sera réduite à un quasi néant, un amalgame fait de bric et de broc incohérent et inconsistant avant le concours, comme après.

Comment remplacer efficacement l'année de PLC1 ou CPE1 avec quelques visites en établissement, un stage de trois mois en cas d'admissibilité ?

Et surtout, comment remplacer l'actuelle année de stage rémunérée qui correspond à la CPE2, en se limitant à un compagnonnage et à quelques "conférences pédagogiques" organisées par l'inspection ?

L'avis du SE-UNSA : nous assistons, grâce à un ministre qui pensait que les stagiaires de deuxième année allaient se promener en faisant quelques heures de remplacement par an dans les établissements scolaires, à la destruction d'un système de formation qui avait des qualités tout en étant perfectible mais qui se montrait trop onéreux.

On peut, avec les mouvements de protestations actuels (enseignants chercheurs, étudiants, conférence des présidents d'université, conférence des directeurs d'IUFM, syndicats, tous opposés à cette réforme) espérer un changement de cap. Sinon, la formation actuelle des enseignants et CPE risque d'être remplacée par un chaos dont l'enseignement en entier risque de payer très cher et très longtemps les conséquences.

Flash réalisé par Alain Castéran. Retrouvez ce flash sur : <http://sections.se-unsa.org/montpellier/>

*jeune (s)
en tête !*